

Formes d'appropriation et d'exploitation historiques des ressources du Salève (XII^e-XIX^e siècle)

Dominique BOUVERAT*

I Résumé

Massif de proximité, le Salève a fait très tôt l'objet d'une appropriation humaine. L'exploitation d'un corpus documentaire diversifié portant sur une large période (XII^e-XIX^e siècle) dessine un espace quadrillé par un réseau de chemins. Un habitat plus ou moins dispersé abrite une population de paysans, de vachers et autres valets. L'étude du parcellaire souligne l'importance de la mainmise des élites sur le massif, et en particulier de la noblesse. Le Salève offre également une diversité de ressources, dont l'exploitation est source de tensions entre les particuliers, les communautés et les institutions.

Mots-clés: propriété, contrats d'exploitation, ressources, élevage, parcellaire, habitat, démographie, conflits d'usage

Abréviations: ADHS (Archives départementales de la Haute-Savoie); ADS (Archives départementales de la Savoie); AEG (Archives d'État de Genève); BNF (Bibliothèque nationale de France).

C'est vers 1635 que l'on dispose de la première description détaillée du Salève. L'auteur, un officier rattaché à l'apanage de Genevois, écrit :

« La montagne de Salève renommée pour le bon fruit entre toutes celles de Savoie. Et de laquelle on voit Genève à plein est en partie rière [dans] ce mandement laquelle peut avoir trois lieues de longueur et environ une petite lieue de large peuplée de quantité de granges pour la retraite du bétail, abondante en bons foins et pâturages à laquelle se tirait anciennement des mines de fer, fertile et labourable en divers endroits abondante en bois de haute futaie comme encore en gibiers, cerfs, sangliers, ours, loups cerviers, lièvres, renards, blaireaux quantité de faisans, gélinottes, perdrix, bécasses et autres oiseaux communs »¹.

Le massif apparaît ici comme une terre d'abondance, un réservoir de ressources. Cet exemple illustre l'importance du patrimoine écrit pour qui veut connaître le Salève. À partir d'autres documents d'archives, on peut tenter d'approcher plus en détail l'appropriation

et l'exploitation du Salève sur une période relativement longue, qui court du Moyen Âge à l'Annexion. Pourquoi ce choix ? Cette phase d'abord, qui correspond à « l'Ancien Régime » savoyard, présente des permanences et des points communs selon les époques. Il faut noter ensuite que la documentation sur le Salève en ces temps anciens est rare et clairsemée. Le choix d'une période longue permet donc l'exploitation de sources plus variées : cadastres, recensements, actes notariés, enquêtes, etc. Les renseignements extraits de ce corpus permettent d'envisager les paysages et le peuplement du Salève, la notion de propriété et les ressources du Salève, leur exploitation et les tensions qui en découlent.

I 1. Des paysages humanisés

1.1 Un paysage hérité et aménagé

Massif de proximité et relativement accessible, le Salève a été modelé très tôt par les habitants. Outre la description de 1635 citée plus haut, le massif est décrit à nouveau de manière détaillée vers 1820, dans une Statistique de la province de Carouge, sous la plume de l'intendant Pullini : « Le mont Salève ne

¹ BNF, n° 32 887. Mémoire historique sur la ville d'Annecy et sur les droits des ducs de Genevois et de Nemours (sans doute rédigé par Maurice Barfelly, conseiller du duc de Genevois, procureur fiscal et domanial du Genevois).

* Docteur en histoire (Université Lyon 2), 23 route de la Visitation, 74200 Thonon-les-Bains, dsjlbouverat@gmail.com

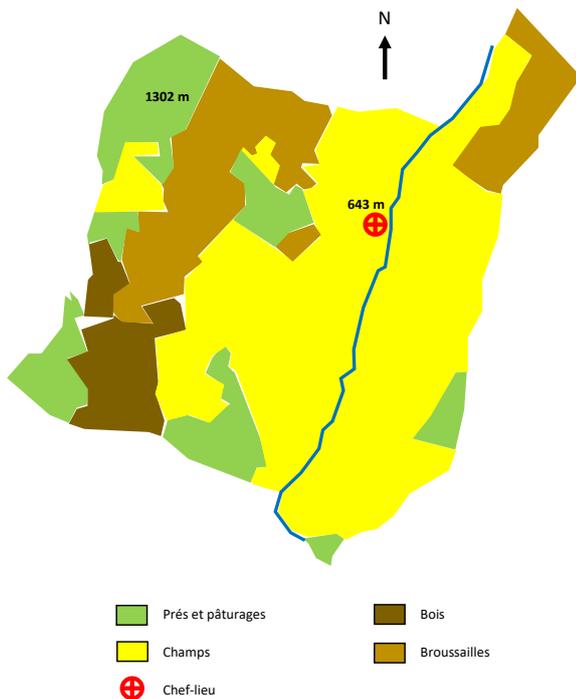


Fig. 1. Vision schématique de la répartition des cultures à La Muraz vers 1730.

présente du côté de Genève qu'une face abrupte et escarpée, mais la partie de cette montagne située au levant présente un plan incliné couvert d'une belle végétation divisée en prés, champs et bois taillis et de haute futaie, et sa sommité est recouverte d'un beau pâturage où l'on inalte annuellement au mois de juin la quantité de 400 bêtes à cornes². L'examen des mappes du cadastre de 1728-1738 dessine des strates successives avec, en partant du bas, des parcelles cultivées organisées parfois en clairières qui s'élèvent relativement en altitude, puis la forêt et enfin la zone de pâturages (Fig. 1).

Une particularité pour la période étudiée tient à la présence de clôtures en bois autour des pâtures sommitales. La construction et l'entretien de ces clôtures, aux soins des fermiers qui louaient les granges du Salève, avaient pour but d'empêcher l'irruption de troupeaux voisins, mais aussi de protéger le bétail des «*précipices*» environnants, ainsi que le précisent les contrats d'amodiation. Un réseau de chemin irriguait la montagne. Une enquête de 1807 évoque le chemin de la Croisette et divers sentiers. Vers 1802-1803 fut aménagé le chemin dit de la Traversière

qui reliait Beaumont au Sappey en passant entre les deux pitons. On précisait à ce sujet : « [II] descend au Sappey par une rampe droite et mal développée. On est effrayé d'y voir descendre des chars de foin »³. À la fin des années 1850, Monnetier-Mornex lança le projet de la route vers le Grand Salève, en lien avec le relatif essor touristique de la commune. Un rapport de l'agent voyer en 1855 revient avec emphase sur l'utilité de cette nouvelle route carrossable : « Les terrains de cette montagne seront mieux cultivés. Le nombre des étrangers augmentera en facilitant l'accès de cette pittoresque montagne qui offre les plus beaux points de vue du pays ; on sait que Monnetier-Mornex et le Salève sont le rendez-vous de la ville de Genève entière, mais jusqu'ici ce beau pays a pu être interdit à l'âge, aux infirmes et au sexe faible à cause des difficultés que présentaient les chemins. Le vieillard infirme sera heureux de mourir après avoir vu les sites qu'il avait foulés avec le pied de jeune âge. De nouvelles carrières pourront encore s'ouvrir sur le parcours de cette nouvelle route »⁴.

1.2 Le Salève, une montagne peuplée

Le Salève comptait diverses formes d'habitats. On trouvait d'abord de gros villages qui faisaient également office de centres paroissiaux : Monnetier, entre le Grand et le Petit Salève, déjà occupé dans l'Antiquité et au cours du haut Moyen Âge ; Saint-Blaise, localité sise à cheval sur le Mont de Sion et le Salève et site d'étape sur l'ancienne voie romaine du col du Petit-Saint-Bernard à Genève via *Boutae* [Annecy]. On distinguait ensuite des hameaux (ou « villages ») plus ou moins importants. C'était le cas de l'Abergement sur Cruseilles, dont le nom, qui dérive du mot « albergement », fait référence à des terres dans un secteur forestier confiées à des « hôtes » ou colons par un seigneur (sans doute l'ancienne famille noble de Cruseilles) pour être défrichées et mises en valeur en échange d'une redevance annuelle. On avait également les blocs d'habitat de La Croisette sur La Muraz. Naguère identifié sous les dénominations La Chavanne, qui découle du mot « cabane », nom donné au Moyen Âge aux chalets d'alpage, et Aux Enverses, ce hameau constituait un lieu d'étape ancien sur la voie transversale qui reliait les deux versants. Le Salève était enfin parsemé d'écarts ou fermes isolés, au-dessus de Monnetier notamment, et surtout de « granges » d'alpages, une trentaine vers le milieu du XVIII^e siècle, servant à la fois de bâtiments d'exploitation et d'habitation.

Pour connaître plus en détail la population du Salève, la documentation est très limitée. En ce qui concerne le statut des habitants, les documents médiévaux font état de la cohabitation d'hommes libres, de taillables et de serfs assujettis à un seigneur,

² ADHS, 4FS31.

³ Ministère de la guerre, Mémoires et reconnaissances, 1365/15, Département du Léman, cahier topographique, Canton de Saint-Julien, 1807.

⁴ ADHS, 6FS208.

notamment à Saint-Blaise ou à l'Abergement [Cruseilles], au moins jusqu'à la fin du XIII^e siècle, avant de passer à une relative uniformisation des conditions. Pour les aspects démographiques, les consignes établies pour lever l'impôt de la gabelle du sel dans les années 1560 constituent une source majeure en la matière. Leur examen fait ressortir certains comportements originaux. À Monnetier notamment, on comptait alors 138 habitants répartis en 14 « feux » [ménages], soit 9,8 individus par ménage, une valeur très élevée car le feu moyen en Savoie est estimé à cette époque à 5 personnes (Gachet 2011). Ce phénomène est lié à la présence de serviteurs et surtout d'un nombre particulièrement élevé d'enfants. On relève également un grand nombre de feux multiples dans lesquels cohabitaient et s'épaulaient plusieurs familles avec enfants, et notamment des frêrèches [regroupement de parents qui forment une association dans le but de s'entraider]⁵. On retrouve une moyenne assez forte à Saint-Blaise, avec 8 individus par feu et de nombreux ménages multiples⁶. Au village de l'Abergement sur Cruseilles, où la vie semblait plus difficile, la taille moyenne des ménages était sensiblement moins élevée (134 habitants répartis en 23 feux, soit une moyenne de 5,8 individus par ménage). Là aussi on trouvait une forte part de ménages multiples, mais surtout davantage de familles pauvres et misérables de taille plus réduite⁷. L'imprécision des quelques recensements anciens ne permet pas de repérer la population des granges isolées, en général confiées à des familles des paroisses environnantes. Quelques actes mentionnent toutefois une population flottante de travailleurs, qui trempaient parfois dans de vilaines affaires. En 1744 par exemple, la paroisse de Vovray-en-Bornes fut le théâtre d'une rixe ou règlement de comptes entre les vachers du plan du Salève et ceux de Cruseilles, à l'occasion de la fête de la Nativité. Les minutes du procès évoquent toute une hiérarchie, des fruitiers soit vachers (dont plusieurs originaires de Suisse), leurs valets et de simples bergers. Un témoin rapporte que « les vachers étaient si animés qu'ils frappaient à tort et à travers ». L'af-



Fig. 2. Le secteur de La Croisette vers 1730 (Département de la Haute-Savoie, Archives départementales, 1C85).

faire laissait un mort sur le tapis, l'ancien châtelain de Cruseilles nommé Curtenaz⁸. En 1561, l'abbaye de Pomier employait treize serviteurs ordinaires et quatre autres « personnes et serviteurs »⁹.

1.3 Les habitants et leur environnement quotidien

Cadastres, inventaires et actes d'état nous font pénétrer dans l'univers quotidien des habitants du Salève. Le cadastre de 1728-1738 donne les dénominations suivantes : « maison », « maison et cour », « maison, grange et cour », « grange et cour », « grange », « mesure » [bâtiment vétuste qui n'exclue pas l'habitation]. On trouvait quasiment partout la maison-bloc avec ses pièces d'habitation et d'exploitation en enfilade. Si l'on s'arrête plus spécifiquement sur les maisons et granges du Salève, appelées parfois « vacheries », « cabanes » ou « chalets » (plus tardivement), ces dernières étaient souvent organisées sur un modèle présentant une ou plusieurs écuries, une cuisine et un élément typique du Salève, la fromagerie. Les maisons étaient rarement associées à un autre espace, contrairement aux villages (sur Monnetier, on comptait ainsi essentiellement des « maisons et placées [places privées] » ; à Saint-Blaise, on trouvait cinq « maisons et cours », sept « maisons, granges et cours », trois « mesures », une « grange », cinq « granges et cours »). On recensait huit maisons seules sur les alpages du Sappey, qui offraient une superficie au plancher de 164 m² à 209 m² (moyenne de 187 m²), trois granges et maisons d'alpage à La

⁵ ADS, SA1985.

⁶ ADS, SA1960.

⁷ ADS, SA1968.

⁸ ADS, 2B11920.

⁹ ADS, SA1960.

Muraz (de 183 m² à 411 m²), neuf maisons plus ou moins accolées en grappe à La Croisette (195 m² de superficie moyenne) (Fig. 2), une « maison et placée » à Esserts-Salève. Sur les hauteurs de Présilly et Beaumont, la chartreuse de Pomier possédait deux maisons, une « maison et cour » et une grange. Les bâtisses étaient souvent flanquées d'un jardin. Dans ces bâtiments se mêlaient outils, ustensiles de cuisine, vêtements, réserves de nourriture, hommes et animaux. Parfois, un matériel spécifique est signalé, comme cette chaudière pour « faire le fruit » dans la vacherie de l'avocat Ribiollet au Sappey¹⁰. L'exploitant devait rendre cet outil au propriétaire la veille du « démontage ». Les actes signalaient aussi des « ateliers » servant à la traite, comprenant sûrement seaux et couloirs à lait.

2. Les propriétaires du Salève

Au Moyen Âge, les seigneurs laïcs furent les premiers maîtres du Salève. Les forêts en particulier constituaient pour ces potentats des espaces réservés, notamment pour l'exercice de la chasse. Dans les reconnaissances du marquisat de Cruseilles par exemple, on cite en bonne place les « montagnes, paquéages, alpeages », avec les « terres, fief, prés, bois, péages, corvées, leydes, cours d'eau, moulins, droits de pêche, chasse, hommes, hommages... »¹¹. Ils favorisèrent également le défrichement de certains espaces en périphérie et à l'intérieur du massif. Qui étaient ces seigneurs ? Aux alentours de l'an Mil, les rois de Bourgogne possédaient quelques biens dépendant du fisc royal dans le secteur, notamment à proximité de la route vers Genève, en des points stratégiques comme Cruseilles ou Saint-Blaise. Le pouvoir des rois de Bourgogne s'effaçant vers 1032, on assista alors à une redistribution du pouvoir sur la terre et les hommes au profit notamment des comtes de Genève. Localement, ces derniers s'affirmèrent rapidement comme de puissants suzerains. On trouvait également quelques lignages locaux plus ou moins importants, et notamment une famille noble de Cruseilles et les seigneurs de Pontverre dans la partie méridionale du Salève. Les sires de Faucigny et les seigneurs de Gex, à cause du château de Mornex, commandaient la partie septentrionale et le flanc est. L'essentiel de leurs biens du Salève situés dans le mandement de Mornex furent acquis par le comte de Genève en 1276. Les seigneurs de Beaumont, de la maison de Châtillon, puis de Menthon s'imposaient sur le flanc ouest. À partir du XI^e siècle, l'affirmation seigneuriale se traduisit également par un mouvement de donations en faveur d'établissements monastiques pour gagner le salut et des alliés

Table 1. Les principaux propriétaires de granges et de propriétés sur le Salève en 1730.



puissants, comme le prieuré clunisien de Saint-Victor de Genève ou le prieuré Saint-Jean de Genève. Mais ce fut surtout le temps de l'implantation de l'abbaye de Pomier sur le versant occidental du Salève dans la seconde moitié du XII^e siècle (Rannaud 1909; Jacquet 1980). Pour obtenir une relative quiétude, les religieux traitèrent vraisemblablement avec le vicomte Humbert de Cruseilles pour modifier le tracé de la grande route d'Annecy à Genève, qui ne suivit plus le flanc du Salève, mais qui fut déviée du chef-lieu de Saint-Blaise en direction du col du Mont de Sion où fut fondé un hôpital. L'abbaye fut largement dotée par les comtes de Genève et par les familles nobles locales. En 1282 par exemple, les nobles de Cruseilles livrèrent aux moines la moitié du village de l'Abergement. Pomier récupéra notamment des bois et de beaux pâturages d'altitude sur Présilly et Beaumont. Il s'ensuivit d'autres legs et une politique d'achat au cours des siècles suivants. On peut notamment évoquer ici l'acquisition du domaine des Avenièrès, cédé par Antoinette de Pontverre, criblée de dettes, en 1789 pour 12200 livres.

Les terres du Salève, qui relevaient on l'a vu de l'autorité seigneuriale en tant que puissance publique, furent progressivement ouvertes aux populations à la suite d'albergements ou de concessions en parcelles d'usage collectifs aux communautés paroissiales ou de villages. Au fil du temps, la grande propriété seigneuriale passa de mains en mains, au profit d'autres familles nobles ou de notables. Le cadastre de 1730 fournit une image précise de la propriété au Salève (Table 1). Les mappes dessinent sur le massif de grandes parcelles qui dénoncent l'ancienne propriété noble qui a peu changé de main et des zones collectives (pâturages, bois et broussailles). Si l'on ne prend que les propriétaires de granges et maisons au Salève, on avait ainsi trois nobles et un bourgeois d'Annecy à La Muraz, six nobles, un bourgeois d'Annecy et un riche paysan du lieu au Sappey (Fig. 3), deux nobles à Esserts-Salève. Avec la chartreuse de Pomier qui cumulait plus de 300 ha sur le massif, noble Jean-Claude de Chissé, seigneur de Pollinge apparaissait alors comme le plus gros propriétaire du Salève avec un ensemble de parcelles qui couvraient une centaine d'hectares répartis entre La Muraz et Esserts-Salève. Ce dernier, issu d'une ancienne famille noble faucigneranne, faisait d'ailleurs partie des soixante plus grands propriétaires nobles de la province du Genevois vers 1730. Quelques communautés se distinguaient également par de grandes parcelles à usage collectif : 173 ha en broussailles et pâturages pour ceux de Bossey, 41 ha de broussailles et pâturages pour Vovray-en-Bornes, 28 ha de pâ-

¹⁰ ADHS, 6C806, f° 27.

¹¹ ADHS, 1Ce5, f° 377.

Propriétaires	Commune	Lieu-dit	Nombre de parcelles	Superficie (hectares)	Nature des parcelles
Collomb comme héritier de Sougey	La Muraz	La Pierre, Au Coudray	10	18	Broussailles, pâturages (2), pré, jardin, cour, maison et grange, champ, teppe inculte
De Pollinge noble Jean-Claude	La Muraz	À la Douvat	6	45	Broussailles, pâturages (2 dont une indivise avec la paroisse de La Muraz et une autre avec Collomb), fontaine soit breuvage, rochers, pâturages et rochers
De la Pérouse, le comte	La Muraz	À la Douvat	4	38	Pâturage, cour, jardin, grange et maison
Guillet Nicolas et ses cousins, bourgeois d'Annecy	La Muraz	A La Pierre, Au Cré	13	20	Pâturages (3), champs (4), teppes (2), jardin, cour, grange et maison, masures
Pomier, la chartreuse de	Présilly	Le Convers, Pomier, Le Verger	10	149	Maison et grange, pré, bois de quartier, pâturages (3), grange, bois taillis (2)
Commune de Bossey	Bossey	Curvin	2	173	Broussailles, pâturage
Burnod Claude, bourgeois d'Annecy	Le Sappey	La Piollière	6	32	Jardin, cour, maison, pâturage, broussailles
De Challes, le marquis	Le Sappey	La Perravax	6	13	Prés pâturages (2), maison, cour, jardin, broussailles
De Compoy, le baron		La Perravax, Coudrie	2	0.7	Maison, cour
De Lucinge, les héritiers du marquis et Bally de La Roche	Le Sappey	La Perravax	5	17	Prés (2), maison, cour, broussailles
Donier noble	Le Sappey	La Perravax, Coudrie	6	32	Prés pâturages (2); broussailles, jardin, cour, maison
D'Aviernoz, le comte	Le Sappey	Coudrie	6	27	Broussailles, prés (2), jardin, cour, maison
De Belmont, le marquis	Le Sappey	Pra Fauraz	10	31	Rocher et broussailles, prés (3), bois noir, pâturage, maison, cour, jardin, broussailles
Magnin Pierre	Le Sappey	Au Tourche	7	44	Pâturage, broussailles (2), pré, maison, placéage, jardin
Favre, noble Jacque et Ducroët (noble Ducrest)	Vovray-en-Bornes	Le Plan	6	25	Maison, broussailles (2), jardin, pré, bois broussailles
Ribiollet Prosper, Jean-Baptiste et frères	Vovray-en-Bornes	La Brandaz	6	23	Maison, jardin, prés (2), pâturage, broussailles
Megevand Jean feu André	Vovray-en-Bornes	Aux Hery	2	23	Broussailles, pré
Megevand Michel	Vovray-en-Bornes	Aux Hery	1	154	Bois
Commune de Vovray	Vovray-en-Bornes	À La Brulaz, Aux Hery	2	41	Broussailles, pâturages
Vidonne François	Monnetier-Mornex	Les Pendues	5	1	Grange, pré, champs (2), pâturage
Courajoud Georges	Monnetier-Mornex	La Montagne	4	10	Grange, jardin, pré, pâturages
Donier, les héritiers de l'avocat	Monnetier-Mornex	La Montagne	2	1	Grange, pâturage
Guillet François Auguste	Monnetier-Mornex	Les Prés Berger	9	4	Maison, jardin, pré, broussailles (4), pâturage, champ
Vidonne Gaspard	Monnetier-Mornex	Les Prés Berger, Les Pendues	11	5	Maison, placéage, jardin, broussailles (3), pâturages (2), prés (3)
Commune de Monnetier	Monnetier-Mornex	La Montagne, la Barbe du Pissier	3	28	Pâturages (3)
Vidonne Pierre	Monnetier-Mornex	Les Pendues	4	0,4	Maison, prés (2), champ
Pollinge noble	Esserts-Salève	Le Crêt	2	50	Grange et placéage, pâturage
La Roche, le marquis	Esserts-Salève	Le Crêt	1	62	Broussailles
Pomier, la chartreuse	Beaumont	La Montagne de Salève, La Joux, Le Petit Pomier	11	181	Pâturages (2), prés (2), maisons (2), roc en précipice, bois de futaie, broussailles, bois de chêne
De Sallenove noble	Cruseilles	La Montagne de Salève	2	17	Grange, pâturage
Sarde Vincent et frères noble	Cruseilles	La Montagne de Salève	5	59	Granges (2), jardin, pré, broussailles
Commune de Cruseilles	Cruseilles	La Montagne de Salève	2	169	Broussailles (2)

Source: ADHS, tabelles définitives du cadastre de 1728-1738 : 1Cd1341-1342 (Cruseilles); 1227-1229 (Beaumont); 1372 (Esserts-Salève); 1506 (Monnetier-Mornex); 1812 (Vovray-en-Bornes); 1684 (Le Sappey); 1527 (La Muraz); 1256-1258 (Bossey); 1572 (Présilly).



Fig. 3. La propriété noble sur la partie sommitale du Sappey vers 1730.

turages pour Monnetier... Avec la Révolution et la vente des biens nationaux, un changement s'opéra, qui profita à divers notables de Carouge, Saint-Julien, Frangy ou Cruseilles.

3. Les ressources du Salève et leur exploitation

3.1 Les différentes ressources

Les cultures

L'agriculture était largement pratiquée autour des différents hameaux et écarts, en particulier sur Monnetier dans le secteur des Pendues ou autour de l'Abergement. La plupart des granges d'altitude étaient également dotées d'un jardin. Mais cette agriculture présentait quelques handicaps. Une enquête de 1755 précisait ainsi que le territoire des hameaux de l'Abergement et du Biollay ne produisait guère de

froment car le terrain était froid et sablonneux, «sujet à périr par les gelées, le seigle y réussit mieux car résiste plus facilement aux neiges de la sortie de l'hiver». On préférait semer de l'avoine et autres menus blés. Le foin du Salève était également récupéré.

L'élevage

L'élevage, avec la présence de beaux pâturages d'altitude, constituait une activité majeure et rentable. Rappelons ici que la vie pastorale dans les Alpes du Nord était organisée autour d'une unité d'exploitation appelée «montagne». On distinguait en général deux systèmes: la «petite montagne», avec moins de 15 vaches laitières exploitées en général par le propriétaire et sa famille, et la «grande montagne» qui concernait des troupeaux jusqu'à 100 vaches exploités par une équipe de plusieurs hommes (Arbos 1922). Au cours de la période étudiée, les deux systèmes cohabitaient. Les diffé-

rents chalets s'identifiaient à la «grande montagne». Dès les premiers contrats repérés dans les archives, on note un nombre important d'animaux. En juillet 1561, la consigne pour la gabelle du sel mentionnait le cheptel suivant pour l'abbaye de Pomier: 12 bœufs pour charrue, 34 vaches à lait, 18 «moges» [génisses] de 2 et 3 ans compris, 2 vaches, 10 «bovets» [jeunes bœufs], 14 veaux de l'année et 10 «en nombre tant cheval, jument que poulains»¹². En 1626, noble de Livron acensait la Bérande à un habitant du Sappey avec 15 vaches à lait. En 1653, M. de Savigny acensait sa montagne du Salève avec 36 vaches¹³. La grange du Convers dépendante de l'abbaye de Pomier pouvait fournir à l'entretien de 34 vaches à lait. La grange de La Vélaz quant à elle était acensée en 1700 avec 60 vaches. Un «État des bestiaux sur le Salève» de 1814 donne des valeurs similaires: 61 têtes pour Grange-Gaby, 72 pour Grange-Tournier, 49 pour Grange-Passey, etc.¹⁴ Les «petites montagnes» correspondaient en général aux écarts possédés par des paysans du lieu, mais pas seulement. La «vacherie» de L'iselet (Cruseilles) était ainsi acensée en 1743 à des paysans de Saint-Blaise avec 10 vaches¹⁵. En 1814, sur 21 chalets repérés sur Monnetier, Esserts et La Muraz, 15 n'entretenaient que 4 à 5 têtes en moyenne. À la même date, les habitants des hameaux du Salève dans ces trois localités n'élevaient en moyenne que 3 à 4 têtes. On estime qu'à l'époque on pouvait qualifier de petit paysan le propriétaire d'une

¹² ADS, SA1960.

¹³ ADHS, 21J72.

¹⁴ AEG, ADL, B697.

¹⁵ ADHS, 6C802, f° 101.

à deux vaches, de paysan moyen celui qui tenait trois ou quatre vaches, et de paysan aisé celui qui élevait plus de cinq vaches (Devos 1975). La différence avec les chalets de « grande montagne » tenait également dans la présence de bœufs de travail. Les chalets possédés par des notables étrangers étaient loués à des habitants des environs du Salève selon les termes de contrats. On avait en priorité des baux à ferme appelés acensements ou amodiations, passés en général pour quatre, six, voire sept ans. En contrepartie, le preneur devait livrer chaque année un loyer en argent, assorti de fromages « bien salés et assaisonnés », de beurre et de séracs [fromage blanc fabriqué à partir du petit lait, porté à ébullition] salés ou frais. Quelques actes du XVIII^e siècle mentionnent également un fromage « appelé vulgairement tome », notamment à Saint-Blaise. La quantité de denrées à fournir était souvent codifiée en fonction du nombre de vaches qui auraient vélé pendant la saison. En 1603 par exemple, le fermier de la grange du Convers appartenant à l'abbaye de Pomier devait verser une cense de 1 600 florins, un quintal beurre frais, un quintal fromage, six séracs d'été et 3 louis d'or. En 1621, Jean et Etienne Vidonne de La Muraz devaient chaque année verser à noble Jean de Livron pour son alpage de La Béroudaz, 150 florins pour la montagne, 630 florins pour les vaches, trente fromages pesant 8 livres pièce poids d'Annecy (environ 5 kg), 120 livres de beurre et trois « moges » [génisses] que les preneurs devaient nourrir à leurs frais et livrer au propriétaire chaque année à la Saint-Luc. En 1626, noble Mestral dit d'Angeville, seigneur de Chenex et conseiller d'État, amodiait à Jacques Carrier du Sappey sa « montagne » avec les maison, grange, « bouvée » [étable] et autres bâtiments en dépendant, prés, bois, pâturages pour six ans, sous la cense de 200 florins par an, 200 livres de fromage « bon bien salé et assaisonné et conditionné », payable à Annecy à la Saint-André. Parmi les conditions, l'alpagiste devait « regotoyer » le couvert des bâtiments [remettre le toit des bâtiments en bon état] et payer pour chacune des vaches qui auront fait un veau dans l'année la quantité de 50 livres de fromage, 8 livres bon beurre frais, et pour chacune des vaches qui n'auront point fait de veau, 25 livres de fromage et 4 livres de beurre¹⁶. Les contrats précisaient d'autres devoirs. L'exploitant devait entretenir le couvert des bâtiments, débroussailler, conduire le fumier dans les lieux appropriés, construire et entretenir les clôtures et s'occuper du bétail « en bon père de famille ». On trouvait aussi des contrats à mi-fruit selon lesquels les bénéfices étaient partagés entre le bailleur et le

preneur. Ces contrats étaient utilisés en priorité dans les commandes de bétail. Combien de temps durait la saison ? En raison de l'altitude somme toute modérée du massif, la période de végétation permettait un temps d'exploitation assez long sur l'étage montagnard. Dans un contrat de 1645, M. de Livron confiait ses bêtes tous les ans le 10 mai. Ces dernières étaient rendues à Savigny à la Saint-Denis (9 octobre)¹⁷. On retrouve une période d'estive identique en 1743 dans un contrat passé par le sieur Favre de Challex pour sa « montagne » du Salève sur Cruseilles. Les documents antérieurs à la Révolution n'indiquent pas si les grangers du Salève prenaient à ferme d'autre bétail que celui du propriétaire. Dans un état des bestiaux du Salève en 1814 par contre, certains chalets abritaient du bétail appartenant à diverses personnes. Voyez le cas du chalet appelé Grange-Gaby. Son propriétaire, le sieur Pierre-Joseph Dupont de La Muraz, faisait engraisser sur place 9 vaches et 6 génisses. Mais on comptait encore 33 vaches, 12 génisses et un taureau appartenant à dix particuliers des environs (La Muraz, Cruseilles) ou de plus loin (Challex, Saint-Genis-Pouilly...). On retrouvait le même schéma au chalet de Grange-Passey sur Monnetier, qui appartenait alors à un monsieur Bonnet de Chêne-Thonex, ou à ceux dits Grange-Tournier et Le Cré voisin¹⁸. Qu'en était-il de la qualité du cheptel ? La notion de race est absente des documents. On se contentait de décrire la robe des bestiaux, « rouge », « froment », « noire », « grise », « noire tachetée de blanc », « noire jallitée », etc. Les bovins étaient de piètre qualité. En 1821, l'intendant de Carouge écrivait que l'on vendait peu de vaches car elles étaient trop accoutumées à boire pour la montagne et trop petites pour la Suisse. Il nuancait toutefois le propos en avantageant le bétail tenu à Arbusigny, au Sappey et à La Muraz, communes qui avaient « l'avantage de profiter des taureaux de la montagne du Salève, qui comme dans toutes les bergeries de montagne sont toujours très bien soignés »¹⁹. L'élevage sur le Salève présentait toutefois des risques. Ce cheptel en effet était parfois touché par des maladies souvent mal définies. En 1814 par exemple, Pierre Gal, propriétaire, agriculteur et administrateur des biens de M. Bastian, domicilié au Sappey, informait la commission centrale du département du Léman « sur la maladie sur les bêtes à cornes très dangereuse, qui nécessite les plus grandes précautions pour empêcher autant que possible la communication. Plusieurs dont Dupont de La Muraz ont perdu leurs bestiaux. Les Chalais, Grange Tournier, le Crez, la Croisette, les Crèches, la Pirrolliere et Villard sont affreusement atteints de cette contagion pour s'être communiquée des uns aux autres ». Pour éviter autant l'extension du désastre, Gal proposait de faire doubler les haies ou palissades avec un espace suffisant entre les deux pour empêcher toute communication « avec défense de laisser sortir de ces dites fruitières aucune tomme

¹⁶ ADHS, E 535 f° 79.

¹⁷ ADHS, 21J72.

¹⁸ AEG, ADL, B697.

¹⁹ ADHS, 4F531.

ni séracs jusqu'à nouvel ordre»²⁰. Ces maladies, «pulmonie» [tuberculose], brucellose, charbon ou rage, étaient souvent fatales car il n'existait aucune prophylaxie à l'époque. On se contentait essentiellement d'isoler les troupeaux atteints.

Le bois

Le Salève restait un réservoir de bon bois. En 1821, l'intendant précisait que dans la province de Carouge, l'essentiel du bois noir et de haute futaie se trouvait au Sappey et au Salève. Il précisait aussi que les bois étaient dévastés, faute d'une politique forestière efficace les siècles précédents, mais aussi à cause des chèvres et de la «grande quantité de braise qu'on y fait»²¹. On venait parfois de loin pour récupérer ces bois. En 1649 par exemple, on emportait des lattes et du gros bois du Salève pour l'entrepôt des sels du Regonfle sur le Rhône à proximité de Seyssel. Les frères Armand de Marlioz, chargés de ce travail, étaient allés au mont Salève acheter et couper les lattes et le gros bois. Ils devaient le laisser un peu sécher sur le lieu, «étant impossible avant que l'équarrir d'en pouvoir faire l'attrait au Regonfle pour la grande difficulté et grande distance des charriages»²². Une enquête de 1828 précise l'état des forêts pour chaque commune. On retrouvait les essences suivantes : chêne, fayard, aulne, coudrier, sapin. On trouvait particulièrement du bois de très bonne veine à Présilly et à Beaumont. Les bois collectifs servaient en général à l'affouage. Les bois particuliers étaient exportés à Genève. On vendait des écorces et des chênes écimés, mais un peu moins de résineux, qui servaient notamment à l'affouage des fruitières et des chalets. Au Sappey, il était précisé qu'on ne pouvait les exporter à cause de la difficulté des chemins, mais qu'on le réduisait en charbon et plus souvent en braise, ce qui consommait d'ailleurs quantité de jeunes plants. Ces bois servaient également à fabriquer des outils (râteaux, fourches, rouets, chaises, sabots...), mais aussi aux quelques charbonniers du pays. Les bois taillis étaient utilisés dans les fours à chaux (Mégevand 1995).

La pierre

Les enquêtes de la Restauration reviennent sur les richesses minérales du massif. Les inventaires font ressortir la meilleure pierre à bâtir, à la Grande Paroi

à Beaumont, la molasse sur Archamps dite Carrière de Veyrier dont on avait construit le Musée Rath. On fabriquait des pierres de moulin avec des blocs de granit épars (huit à dix par an) à Monnetier-Mornex. On cite aussi les belles carrières de Collonges-Archamps et la carrière de grès d'excellente qualité de Neydens, sur le penchant du Salève, qui avait servi à la construction des plus beaux édifices de Genève. Il faut également évoquer la carrière de sable blanc sur la pente méridionale du Salève, à Cruseilles : «Il existe une carrière de sable blanc de neige, brillant comme le quartz, dont il paraît être une espèce, qui se réduit dans les verreries en superbes cristaux. La carrière dont l'étendue est très considérable présente à la vue un roc dur qu'il faut exploiter par le moyen de la pique ou de la mine [...]. L'exploitation remonte à l'an 1750, époque à laquelle M. le marquis de Sales en fit le premier l'usage pour ses verreries de Thorens». La commune de Cruseilles décida alors de louer cette carrière tout en réservant aux habitants de la commune de prendre de ce sable pour leur usage, comme l'illustre cet acensement de l'extraction du banc de sable existant en la montagne de Salève dépendant des communaux de Cruseilles au sieur François Bouille de Cruseilles pour 4 ans, sous la cense de 70 livres, «à la condition que le sieur Bouille ne pourra exporter du sable ailleurs qu'à la verrerie de Thorens»²³. Au début du XIX^e siècle, d'autres verreries ou poteries s'approvisionnaient à Cruseilles (deux en France, une à Annecy, une à Carouge) (Mégevand 1995 ; Convers et al. 2011). Une enquête de 1822 signale également pour Cruseilles la carrière de sable blanc de neige sur la pente méridionale de la montagne, qui se réduit dans les verreries en superbes cristaux. «La mine est dans un massif très compact qui s'exploite à la pique et à la mine et dont les blocs se granulent en plein air. Elle était ouverte lors de l'établissement de la verrerie de Thorens qui en fit le premier usage. Quelques fabriques de France et de Suisse en font maintenant usage et quelques poteries de carouge»²⁴. Au cours du XIX^e siècle, les carrières se multiplièrent sur le versant nord-ouest du Salève, exploitées en général par des Français.

Le fer

L'activité sidérurgique est ancienne sur le Salève (Mélo 2001b), mais les sources écrites restent relativement muettes sur le sujet. Une «Statistique» du canton de Saint-Julien en 1807 indique que «sur le Salève, dans la partie qui appartient à la commune de Beaumont, on remarque plusieurs filons de mines de fer, qui, à cause de leur pauvreté, ne peuvent être exploités». En 1821, l'intendant de Carouge relève à ce sujet : «la quantité de scories ferrugineuses que l'on trouve sur le Salève aux environs de La Croisette,

²⁰ AEG, ADL, D26.

²¹ ADHS, 4FS31.

²² ADHS, 21J72.

²³ ADHS, 6C814, 1780, f° 118.

²⁴ ADHS, 4FS32.

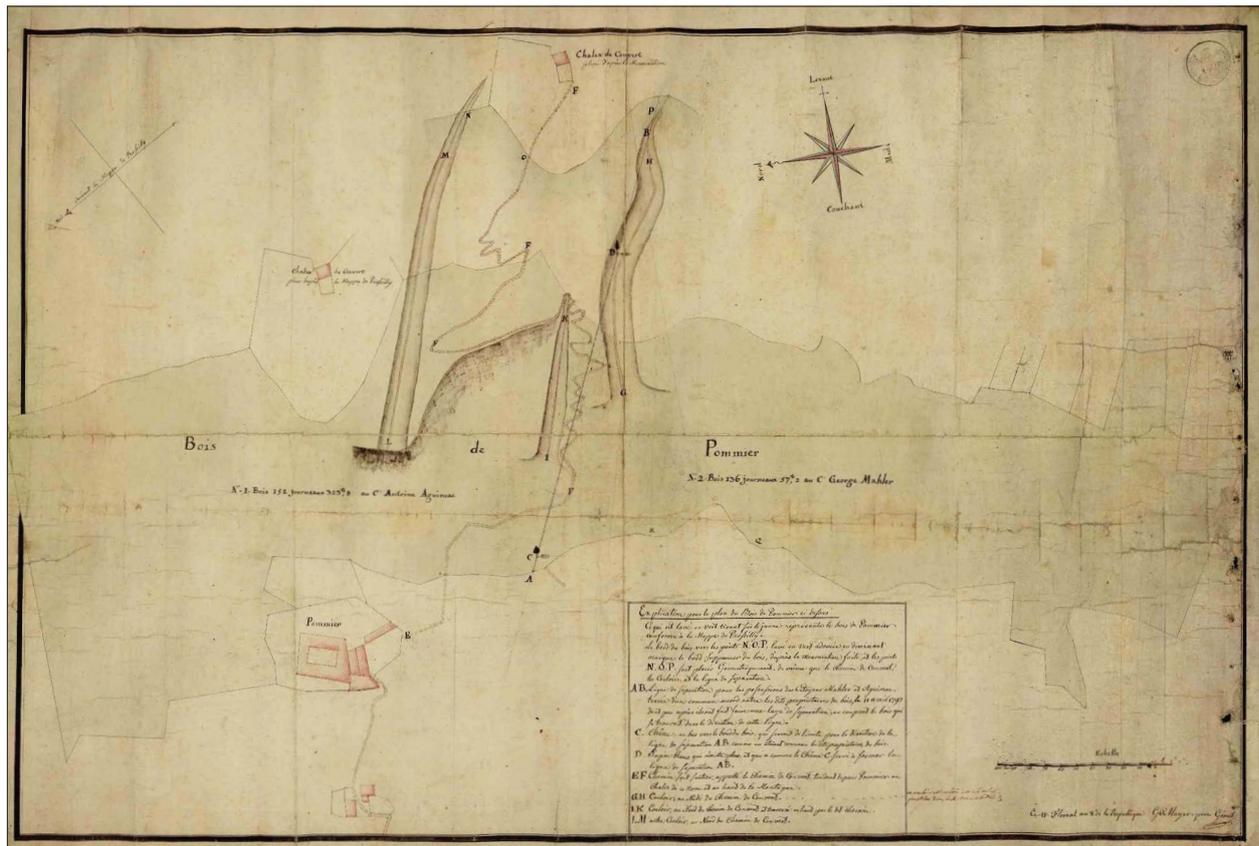


Fig. 4. Plan des bois de Pomier sur la commune de Présilly d'après le géomètre Mayer, 1800 (Département de la Savoie. Archives départementales, 1F185).

et surtout au pied de sa partie orientale sur la commune du Sappey. Elles prouvent une très ancienne et très grande exploitation de mines de fer. Ces traces sont les seules que l'on ait pu découvrir». En 1828, l'ingénieur Despine notait à son tour que l'on trouvait à La Muraz, ainsi qu'au Sappey et à Vovray beaucoup de crassiers de fer que M. Frèrejean, un industriel qui avait repris en 1817 une manufacture de tôle et de fer blanc au hameau de Cran près d'Annecy, exploitait (Mégevand 1995; Mélo 2001a; Perret et al., ce volume)²⁵.

L'eau

Les enquêtes du XVIII^e siècle mentionnent à plusieurs reprises les eaux qui descendent de la montagne et qui actionnent plusieurs moulins (Frommel, ce volume). Mais ces eaux se révélaient aussi pernicieuses. Elles étaient accusées de creuser des ravins, d'enlever de grosses quantités de terrain et de laisser

en place quantité de graviers²⁶. On relève également les qualités minérales des eaux à Etrembières, au pied du Petit Salève, où l'on trouvait une source sulfureuse dont les eaux se perdaient dans l'Arve faute d'exploitation²⁷. En 1828, l'ingénieur Despine citait tout de même le cas de M. Gauss, pharmacien à Genève, qui en expédiait en bouteilles (Mégevand 1995). Dans la continuité du Salève, on peut aussi citer les eaux de La Caille ou de Bromines [Sillingy].

Les plantes

En 1821, l'intendant Pullini écrivait que la montagne de Salève renfermait un nombre assez considérable de plantes aussi rares qu'intéressantes. Il déplorait toutefois la diminution progressive de ces « espèces ». Il accusait notamment « l'avidité des botanistes genevois et particulièrement de ceux venus des pays étrangers qui pensent ne pouvoir jamais emporter chez eux une assez grande quantité des espèces que leur sol natal ne produit point ». Il incriminait aussi le commerce qu'en faisaient quelques habitants du pied de la montagne qui allaient vendre à Genève des plantes rares et belles. Il citait déjà quelques espèces disparues: le Géranium musqué, le Daphné camélaie, la Laitue vivace. Féru de botanique, il dressait un tableau détaillé des richesses végétales du Salève²⁸.

²⁵ Ministère de la guerre, Mémoires et reconnaissances, 1365/15, Département du Léman, cahier topographique, Canton de Saint-Julien, 1807. ADHS, 4F531.

²⁶ ADHS, 5C 15-16.

²⁷ ADHS, 4F531.

²⁸ ADHS, 4F531.

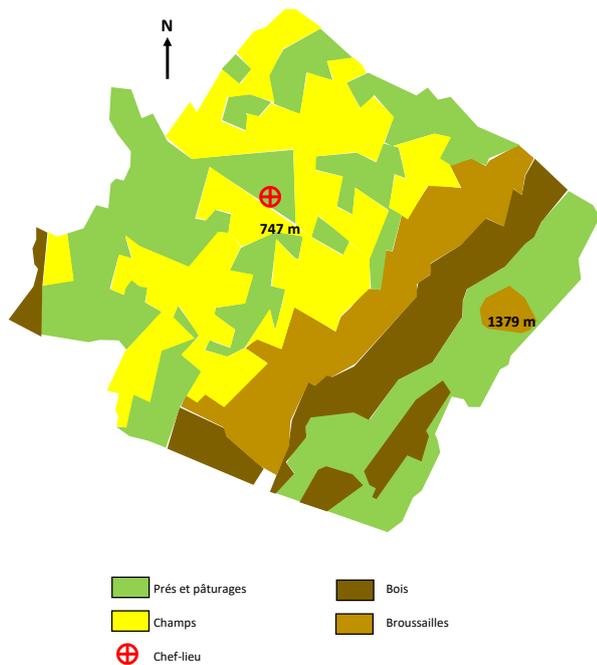


Fig. 5. Répartition schématique des cultures à Beaumont vers 1730.

La chasse et la faune n'apparaissent guère dans les documents anciens, hormis quelques mentions ponctuelles, à l'instar de la description du Salève vers 1635 en introduction de ce travail. Ce champ de recherches reste ouvert.

3.2 Tensions et conflits d'usage autour des ressources du Salève

L'usage des ressources du Salève n'a pas manqué de susciter des conflits. Ces querelles découlaient pour l'essentiel de problèmes de limites, relativement floues durant la période jusqu'à la cadastration générale de 1728-1738. Elles mettaient en jeu des institutions et des particuliers, comme l'illustrent divers épisodes. Les documents les plus précoces font ainsi état de tensions entre l'abbaye de Pomier et les seigneurs de Beaumont à cause de contestations au sujet des limites entre les seigneuries de Beaumont et Pomier dans première moitié XIII^e siècle. Thomas II de Menthon reprochait aux chartreux d'avoir déplacé et avancé leurs limites au-delà de celles prévues par la donation de Jean de Menthon en 1190. Il revendiquait donc l'usage des forêts et prairies du Salève. Mais suite à un arbitrage, Thomas reconnaissait avoir été induit en erreur et confirme la donation dans les limites stipulées. Autre épisode,

en 1338, avec ce conflit entre Pomier et les bourgeois de Cruseilles, qui soutenaient avoir dès un temps immémorial le droit de couper et d'emporter du bois de la forêt des pentes du Salève du côté du village de Chatagnet [Saint-Blaise] et du pré de la Saugy. Les religieux de Pomier au contraire prétendaient que cette forêt avait de tout temps appartenu à leur maison qui en avait toujours joui au su des bourgeois de Cruseilles. Pour éviter un procès, les deux parties s'en remirent à l'arbitrage d'Agnès de Chalon comtesse de Genève et de son fils Hugues, lesquels assignèrent à chacun une portion soigneusement délimitée de la forêt contestée (Vuy 1860). On peut également évoquer la rivalité séculaire qui opposait les habitants du Sappey et ceux d'Arbusigny au sujet de bois communaux tenus par les deux communautés en indivision. En 1818, le conseil du Sappey évoquait ainsi les vexations subies par les habitants de la part du garde nommé par Arbusigny lorsqu'ils traversaient ces communaux pour mener paître leurs bestiaux dans la montagne. En 1827, la municipalité du Sappey s'insurgea car les bois communaux dans lesquels les habitants du Sappey et d'Arbusigny prenaient leur affouage étaient situés sur la commune du Sappey qui était seule à payer la taxe foncière sur ces biens, car Arbusigny refusait de participer. En 1858, le conseil d'Arbusigny s'opposa formellement à ce que les habitants du Sappey fissent paître leur bétail dans le fonds de la montagne de Salève de nature bois hêtre et coudrier²⁹.

Les heurts étaient également nombreux au sein des communautés. Les comptes de châellenie comme les registres des juridictions seigneuriales mentionnent les multiples coupes de bois illicites. En 1707, les communiens de l'Abergement étaient en conflit avec noble Vincent Sarde et sa mère Catherine de Loche, à propos des « plantements de bornes et limites de sa montagne de L'Iselet ». Les gens de l'Abergement cherchèrent néanmoins à éviter un procès coûteux et en appelèrent à l'arbitrage des religieux de Pomier³⁰. Vers 1755, le secrétaire des communautés d'Archamps et de Collonges accusait les nombreuses familles qui faisaient de la braise pour la revendre à Genève et qui pour cela brûlaient leur portion de bois et volaient dans ceux des particuliers et dans les communaux. En 1756, les habitants du village de l'Abergement sur Cruseilles évoquaient un procès qu'ils étaient sur le point d'intenter aux communiens de Cruseilles « pour être maintenus dans la possession de leurs bois et pâturages appelés la Commune de l'Abergement, dans la possession desquels ils se trouvent aujourd'hui molestés par la communauté de Cruseilles »³¹. En 1831, un procès agita les communiens de Cruseilles et ceux du hameau de l'Abergement au sujet de l'usage des bois communaux et de la carrière de sable que l'on trouvait en ces lieux. La municipalité de Cruseilles

²⁹ ADHS, 6FS296.

³⁰ ADHS, 6C790, livre 2, f° 9.

³¹ ADHS, 6C806.

dénonçait les travaux menés sur le chemin tendant au Salève pour l'exploitation de cette carrière, des bois et des fourrages, « qui étaient anéantis par plusieurs propriétaires qui conduisaient les eaux qui découlaient de presque la sommité de la montagne dans une partie très encaissée dudit chemin »³². En 1843, des querelles mettaient aux prises les familles anciennes de Monnetier-Mornex et celles qui s'étaient récemment établies au sujet de l'affouage sur certains fonds communaux, que les premières souhaitaient se réserver. Autre type de conflit, celui qui toucha la municipalité de Monnetier-Mornex et les exploitants des carrières de Veyrier dans les années 1850. Le conseil exposait l'importance du

chemin du Pas-de-L'Échelle pratiqué à talon, qui constituait « un passage des plus fréquentés par les visiteurs du Salève et par les habitants de part et d'autre de la montagne, que leurs affaires appellent soit à Genève, soit sur le versant des Bornes ». Mais on précisait que la traversée était compromise dans le secteur des carrières, où le chemin était coupé à plusieurs reprises, où l'on s'exposait à des chutes de pierres et où se trouvaient des gouffres de 6 à 10 mètres de profondeur³³.

■ Remerciements

Les directions et le personnel des Archives départementales de la Haute-Savoie, des Archives départementales de la Savoie et des Archives d'État de Genève, ainsi que la Salévienne.

³² ADHS, 6F5115.

³³ ADHS, 6F5208.

Bibliographie

- **Arbos P.** 1922. La vie pastorale dans les Alpes françaises. Étude de géographie humaine. Paris. Armand Colin.
- **Convers B, Bernard-Granger N, Chappaz-Cheneval A-M.** 2011. La fabuleuse histoire de la verrerie royale de Thorens, Thorens-Glières.
- **Devos R.** 1975. Histoire d'Ugine. Académie salésienne, 48 bis.
- **Gachet B.** 2011. Au cœur du XVI^e siècle en Savoie : la gabelle du sel de 1561. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 114.
- **Jacquet A.** 1980. Sur le versant du Salève, la chartreuse de Pomier. Académie salésienne, 89.
- **Mégevand C.** 1995. La forêt et les ressources minéralogiques dans la province de Saint-Julien en 1828 d'après Joseph Despine. Échos saléviens, 5 : 87-144.
- **Mélo A.** 2001a. L'exploitation du fer dans la région d'Annecy (Haute-Savoie). Les mines de la montagne de Mandallaz. In : Bailly-Maître M. C., Ploquin A. et Garioud N. (dir.), le fer dans les Alpes du Moyen Âge au 19^e siècle. Actes du colloque international de Saint-Georges-d'Hurtières, 22-25 octobre 1998, Monique Mergoïl, Montagnac, pp 77-84.
- **Mélo A.** 2001b. Le district sidérurgique du Salève (Haute-Savoie, France). Datation des phases d'exploitation. Minaria Helvetica 21a : 65-69.
- **Rannaud M.** 1909. La Chartreuse de Pomier, diocèse d'Annecy (Haute-Savoie), 1170-1793. Académie salésienne, 32.
- **Vuy J.** 1860. Mémoires de l'Institut national genevois, XII.